

PROCES VERBAL DE DESCRIPTIF

**LE VENDREDI TREIZE MAI DEUX MILLE VINGT DEUX
à 10 heures 00.**

A LA REQUETE DU :

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE « LE BEVER » sis 4 M & N rue Pergaud- 2 & 4 Avenue Villarceau à BESANCON (25000), représenté par son syndic en exercice, la **SAS CABINET BENOIT**, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de BESANCON sous le n° B 332 073 238, dont le siège social est 4 rue d'Alsace à BESANCON (25000), représenté par son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège, agissant en qualité de syndic de la copropriété expressément autorisée par décision de l'assemblée générale ordinaire des copropriétaires en date du 22 octobre 2020.

Ayant comme avocat constitué, **Maître Florence ROBERT**, avocat associé de SELARL ROBERT & MORDEFROY, inscrit au Barreau de Besançon, y demeurant 44 Grande Rue 25000 – Besançon, au Cabinet duquel domicile est élu pour la présente procédure et ses suites, où pourront être notifiés tous actes d'opposition au commandement, offres et significations.

EN VERTU ET POUR L'EXECUTION :

D'un jugement rendu par le tribunal Judiciaire de BESANCON le 28 janvier 2020, signifié par la SAS ACTIO, huissiers de justice associés, domiciliés à LONS-LE-SAUNIER (39000), en date du 27 février 2020, actuellement définitif, suivant certificat de non-opposition du 24 avril 2020 et certificat de non-pourvoi délivré le 17 mai 2021.

L'avocat poursuivant souhaite que je dresse un Procès-Verbal Descriptif de ces biens immobiliers, en application des dispositions des articles R.322-1 et suivants du Code des Procédures Civiles d'Exécution, à savoir selon les termes du commandement de payer valant saisie

SUR LA COMMUNE DE BESANCON (25000)

Dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé LE BEVER, figurant au cadastre sous les références Section HZ N°184, 2 Avenue Villarceau, pour une surface de 13a 90ca,

LES LOTS DE COPROPRIETE SUIVANTS :

Lot n°26

Un appartement situé au 3ème étage, à l'angle sud-ouest, comprenant 4 pièces, cuisines, salles d'eau,

Et les 371/16 millièmes des parties communes générales.

Lot n°27

Une cave située à l'aile Ouest.

Et les 20/16 millièmes des parties communes générales.

ORIGINE DE PROPRIETE :

Les biens et droits immobiliers présentement saisis appartiennent à

suivant

acte d'acquisition de Maître Bruno HUTIN, Notaire à BESANCON, en date du 2 septembre 2013, volume 2013 P N°5664.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

J'ai, Diego RIZZI, Huissier de Justice associé, membre de la SAS ACTIO, titulaire d'un office d'huissier de justice, 48 rue Lecourbe, soussigné,

JE ME SUIS RENDU CE JOUR :

2 Villardeau 25000 BESANCON

EN PRÉSENCE DE :

OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

Toilettes

Sol : carrelé,

Murs : faïencés en partie basse et peints sur le reste,

Plafond : peint.



Salle d'eau

Sol : carrelé,

Murs : faïencés

Plafond : peint,
Autres : présence d'une cabine de douches.



Chambre 1

Sol : parquet,
Murs : peints,
Plafond : peint,
Eclairage naturel : une fenêtre double vitrage encadrement PVC.



Cuisine

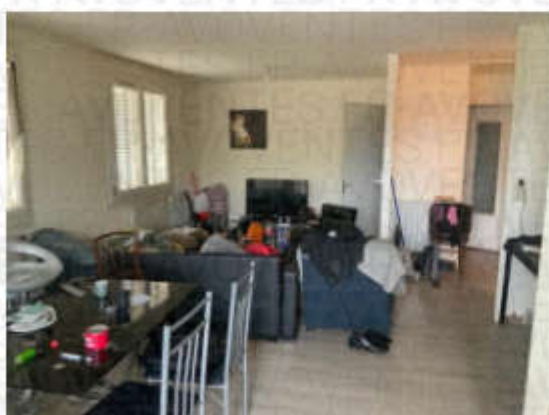
Sol : parquet,
Murs : toile de verre peinte et faïencés au niveau de l'évier,

Plafond : peint,
 Autres : présence d'une cuisine,
 Eclairage naturel : moyenne d'une fenêtre double vitrage encadrement PVC.



Pièce à vivre

Sol : parquet,
 Murs : peints,
 Plafond : peint,
 Eclairage naturel : 3 fenêtres double vitrage encadrement PVC.





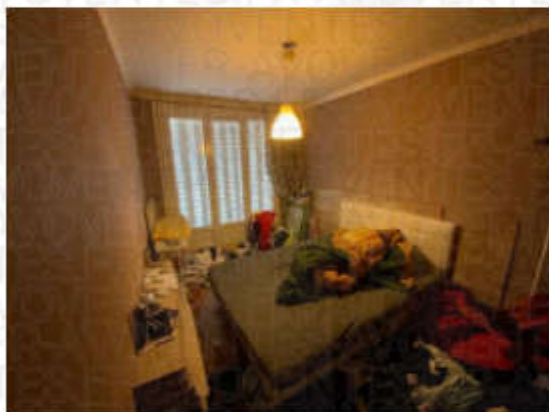
Chambre 2

Sol : parquet,

Murs : papier peint,

Plafond : peint,

Eclairage naturel : une porte fenêtre double vitrage encadrement PVC donnant sur un balcon.



Entrée et dégagement

Sol : parquet,

Murs : toile de verre,

Plafond : peint.





oOo

Telles sont mes constatations.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent Procès-Verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit.

Coût de l'acte

Les articles font référence
au Code de Commerce

Émoluments (Art A444-10)	0,00 €
Déplacement (Art R. 444-48)	7,67 €
Sous total HT	7,67 €
TVA à 20%	1,53 €
TOTAL TTC	9,20 €



Diego RIZZI
Huissier de Justice